

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 11 - 14 février 2002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2002/1
28 décembre 2001
ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

1. **Adoption de l'ordre du jour.** En application de l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif présente au titre de ce point, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de la première session ordinaire de 2002. Au cours de la session, le Conseil pourra décider, à une majorité des deux tiers des membres présents et votants, de modifier l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de tout point.

2. **Élection du Bureau et désignation du Rapporteur.** En application de l'article IV du Règlement intérieur, le Conseil d'administration doit élire parmi les représentants de ses membres un Président, un Vice-Président et trois autres membres du Bureau (collectivement appelés le "Bureau"), qui restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Chaque membre du Bureau est choisi parmi l'une des listes d'États définies à l'appendice A du Statut du PAM.

En application de l'article XII du Règlement intérieur et conformément aux méthodes de travail établies, le Conseil voudra peut-être aussi nommer un Rapporteur parmi les représentants.

3. **Questions stratégiques actuelles et futures.** Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif exposera oralement quelles sont les questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté, **pour examen par le Conseil.**

4. **Questions financières et budgétaires**

a) Niveau des placements financiers et politique du PAM en matière de placements financiers

À sa session annuelle en 2001, le Conseil a demandé au Secrétariat de soumettre un document de fond sur le niveau des placements financiers et la politique du PAM en matière de placements financiers (décision 2001/EB.A/12). Le Conseil sera donc saisi, **pour examen**, d'un document de travail sur les points suivants: les sources et les niveaux de liquidités reçus et décaissés par le Secrétariat; les soldes de trésorerie dans les bureaux de pays et au siège; le niveau théorique de liquidités que le Secrétariat devrait maintenir; les niveaux, les pratiques et les politiques de placement en vigueur; et l'utilisation des revenus de placements.

En application de l'Article XIV.4 du Statut et de l'Article 7.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif a transmis le document au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et au Comité financier de la FAO pour examen. Leurs observations et leurs recommandations seront également soumises au Conseil pour information.

b) Récapitulation des excédents provenant de projets clos identifiés lors de la migration au système mondial et réseau d'information (WINGS)

À sa troisième session ordinaire en 2001, le Conseil a été informé que, dans le contexte de la migration des données au Système mondial et réseau d'information du PAM, le Secrétariat serait éventuellement amené à constater des excédents provenant de projets clos et qu'il présenterait au Conseil des propositions pour l'utilisation de ces fonds. En conséquence, le Conseil sera saisi, **pour approbation** —dans la mesure où l'excédent ou le déficit s'inscrit au Fonds général —du document sur l'état des contributions, des dépenses et



des excédents/déficits concernant les projets clos avant 2001. Les sections du document concernant les projets ayant reçu des contributions à emploi spécifique au titre des nouvelles politiques de dotation en ressources et de financement à long terme seront présentées à titre d'information uniquement.

En application de l'Article XIV.4 du Statut et de l'Article 7.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif a transmis le document au CCQAB et au Comité financier de la FAO pour examen. Leurs observations et leurs recommandations seront également soumises au Conseil pour information.

5. **Rapports d'évaluation.** Les documents d'évaluation présentés au Conseil au titre de ce point le sont **pour examen**. Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en œuvre les recommandations. Le rapport d'évaluation portant sur le programme de pays de la Mauritanie sera examiné parallèlement au schéma de stratégie concernant ce même pays.

Programme de pays Mauritanie

IPSR Éthiopie 6180.00

IPSR Somalie 6073.00

IPSR Ouganda 6176.00

Questions opérationnelles

6. **Schémas de stratégie de pays.** Le Conseil d'administration est invité à donner son avis sur le document ci-après, qui lui est présenté **pour approbation**:

Mauritanie

7. **Programmes de pays.** Le Conseil d'administration sera saisi, **pour approbation**, des programmes de pays ci-après:

Bhoutan

Yémen (2002–2007)

8. **Projets soumis à l'approbation du Conseil d'administration**

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

Éthiopie 10127.0

Indonésie 10069.0

Myanmar 10066.1

Népal 10058.1

Soudan 10122.0

Ouganda 10121.0

République fédérale de Yougoslavie 10116.0

9. **Questions d'organisation et de procédures**

Une décennie de changements



Ces dix dernières années, le PAM a entrepris un processus extraordinaire de transformation, un processus qui se poursuit aujourd'hui.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil sera saisi, **pour examen**, d'un document ayant pour objet de fournir aux membres du Conseil d'administration, aux dirigeants et aux fonctionnaires une description du processus de réforme pendant la période 1992–2002, et un résumé des grands problèmes qui restent posés. Ce document porte essentiellement sur la façon dont le PAM a renforcé sa capacité à exécuter des programmes en faveur des pauvres souffrant de la faim. Il ne décrit pas les réalisations du Programme en faveur de ces populations, qui font l'objet de plusieurs autres documents.

Ce document fait partie intégrante du processus de réforme du PAM et constitue un élément clé des efforts du Programme visant à faire le point de la situation et à évaluer les défis à relever. Il cherche à décrire non seulement les changements auxquels il a été procédé mais aussi pourquoi ils étaient nécessaires et pourquoi certaines décisions ont été prises.

10. **Résumé des travaux de la troisième session ordinaire de 2001 du Conseil d'administration.** Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1996 sur ses méthodes de travail, le Résumé des travaux de la troisième session ordinaire de 2001 du Conseil d'administration lui sera présenté **pour aval**.
11. **Questions diverses.** Les représentants et le Directeur exécutif pourront souhaiter soulever d'autres questions présentant un intérêt pour le Conseil d'administration.
12. **Vérification des décisions et des recommandations adoptées.** Le Conseil d'administration sera saisi d'un projet de document récapitulant toutes les décisions et/ou recommandations de la session en cours, afin d'en vérifier l'exactitude.

